



Diffusion de l'information sur l'Amérique latine

DIAL • 38, rue du Doyenné - 69005 Lyon - France - Tél. 04 72 77 00 26 - Fax 04 72 40 96 70

CHILI



D 2205 • CI9
16-28 février 1998

MOTS-CLEFS

Procès
Justice
Dictature
Disparus

LE PROCÈS DE PINOCHET EN ESPAGNE : Un témoin déclare avoir entendu Pinochet lui dire : “Sans tortures, les marxistes ne parlent pas.”

Le général Pinochet qui se prépare à devenir sénateur à vie à partir du 11 mars prochain, est jugé en Espagne par l'Audiencia Nacional, tribunal supérieur de la justice espagnole. Cette instance a ouvert un procès pour crime contre l'humanité, dans lequel Augusto Pinochet est accusé d'être le principal responsable des crimes de lèse-humanité : tortures, disparitions de détenus et assassinats commis pendant la dictature militaire contre des ressortissants espagnols et des Chiliens. Parmi les cas considérés se trouvent, entre autres, l'assassinat par la DINA du diplomate Carmelo Soria, celui de Joan Alsina, prêtre fusillé en 1973 et celui d'Antonio Llidó, arrêté et disparu. Ce pro-

cès tenu à Madrid a provoqué une certaine tension entre le gouvernement chilien et l'Espagne. Toutefois, pour les magistrats espagnols et pour les témoins, nombreux à déclarer dans ce procès, le fait que ce jugement n'ait pas d'effets juridiques au Chili est secondaire, car ce qui importe ici est la sanction morale au niveau international contre l'ancien dictateur. Par ailleurs, au Chili, où l'on n'avait jamais intenté le moindre procès contre Pinochet, un procès s'est ouvert contre lui ces dernières semaines à la demande de la député du Parti communiste Gladys Marin. Le texte ci-dessous est paru dans La Epoca du 10 février 1998 (Santiago du Chili).

Le général Augusto Pinochet a justifié devant l'Église chilienne les violations de droits de l'homme pendant son gouvernement (1973-1990) en affirmant que "sans tortures, les marxistes ne parlent pas", selon ce qu'a affirmé hier devant la justice espagnole l'évêque luthérien chilien Helmut Frenz.

Frenz a été interrogé dans l'Audiencia Nacional, instance pénale suprême espagnole, par le juge Manuel García Castellón qui enquête depuis 1996 sur une série de dénonciations pour "génocide et terrorisme d'État" durant le régime militaire chilien.

"Il (Pinochet) nous a dit qu'il justifiait les tortures faites sur des marxistes et des communistes. Il faut les torturer parce que, autrement, ils ne parlent pas", a rappelé dans son témoignage le représentant de l'Église luthérienne du Chili.

L'évêque a exprimé son espérance que puisse se produire "un miracle" au Chili et que le général Pinochet puisse aller en prison au lieu de devenir sénateur à vie. Il a également déclaré qu'"il accepterait avec le plus grand plaisir" d'aller au Chili pour témoigner contre Pinochet dans le cadre de la plainte déposée devant les tribunaux de

Santiago pour "génocide" durant le gouvernement militaire, présentée par le Parti communiste.

Le cas Llidó

Frenz a précisé devant la justice espagnole qu'en 1974 il se présenta au bureau du général Pinochet avec l'évêque catholique Fernando Ariztía, tous deux en qualité de co-présidents du Comité pour la paix créé par les Églises chrétiennes du pays, pour dénoncer les "excès" du gouvernement militaire et pour aider les victimes de la répression.

À cette occasion, a ajouté Frenz, ils

ont dénoncé la "disparition" du prêtre espagnol Antonio Llidó, en rappelant que lorsqu'ils présentèrent le cas à Pinochet, le général leur a dit catégoriquement : "Ce n'est pas un curé, c'est un marxiste."

L'évêque est le premier représentant de l'Église qui se présente volontairement au cours de ce procès sur les disparus au Chili, ouvert il y a un an et demi en Espagne. Ce procès a causé un profond malaise au Chili où le gouvernement a refusé toute coopération avec la justice espagnole.

Pinochet est l'actuel directeur du département d'aide aux réfugiés de l'Église évangélique luthérienne. Il a été expulsé du Chili en 1975 et il réside actuellement à Hambourg, Allemagne, ville d'où il est venu à Madrid pour témoigner.



Controverse

Pendant ce temps au Chili, les accusations contre le général Pinochet formulées hier lundi (9 février) à Madrid par l'évêque luthérien ont été soutenues par le coordinateur de la Concertation et président du Parti radical social-démocrate (PRSD), le sénateur Anselmo Sule, qui a affirmé : "Puissons-nous avoir les témoignages non seulement des évêques

luthériens et catholiques, mais de toute personne y compris les auteurs et les complices de ces faits."

À droite, cependant, le député de l'Union démocratique indépendante (UDI), Ivan Morera, a indiqué que l'évêque Frenz est "*un activiste politique*" qui participe à "*une campagne contre Pinochet*".

L'évêque catholique de Copiapó, Fernando Ariztía, actuel vice-président du Comité permanent de l'épiscopat, a confirmé que le cas du prêtre espagnol disparu Antonio Llidó a été posé personnellement au général Augusto Pinochet.

"Nous nous sommes réunis une ou deux fois avec le général Pinochet pour l'informer de l'existence de l'organisation œcuménique et nous amenions des cas concrets (de tortures, selon l'agence Ansa). L'un d'entre eux, je m'en souviens très clairement, fut celui du prêtre Antonio Llidó qui travaillait dans le diocèse de Valparaíso. Et la réponse (de Pinochet) fut : "Ce n'est pas un curé, c'est un marxiste."

Consulté par l'agence citée pour savoir s'il témoignerait devant le juge espagnol García Castellón, le prélat a dit : "J'y penserais plutôt deux fois qu'une."

"Ce peut être positif de le faire. Cela dépendra de la façon dont l'affaire est conduite et aussi jusqu'où elle va. On ne m'a pas invité, mais j'y penserais pour voir si ça vaut la peine et si cela contribue à opérer des changements, à faire la vérité et la réconciliation, deux choses dont le Chili continue d'avoir besoin", a-t-il souligné.

"L'important est de savoir si tout cela va aider à connaître la vérité. Pour un pays, c'est sain et, pour ce que j'en sais, il n'y a aucun esprit de vengeance, mais une volonté de mettre à jour la vérité", a ajouté l'évêque.

Le gouvernement maintient sa position sur le jugement

Le ministre José Joaquim Brunner a affirmé que les Chiliens ayant témoigné au procès mené en Espagne contre le général Pinochet pour délits de génocide et de terrorisme commis contre les citoyens espagnols sous son gouvernement, l'ont fait en vertu d'une décision absolument personnelle. Le secrétaire d'État a indiqué que, de toutes façons, le gouvernement maintient sa position en ce qui concerne la non-compétence des tribunaux espagnols et leur absence d'effets dans la jurisprudence et la législation chiliennes. "Toutefois, la décision qu'assument personnellement des Chiliens, de témoigner ou de présenter des documents à ce tribunal, est une autre affaire, différente", a-t-il affirmé.

La Epoca, 10 janvier 1998

L'Église luthérienne

L'église luthérienne chilienne, à travers sa vice-présidente, la pasteur Gloria Rojas, a approuvé hier le témoignage de l'évêque Helmut Frenz devant l'Audiencia Nacional espagnole concernant les cas d'Espagnols détenus et disparus durant le régime militaire. Gloria Rojas a souligné la collaboration de Frenz dans la défense des droits et de la dignité humaine au Chili à partir de septembre 1993.

Traduction DIAL

En cas de reproduction, mentionner la source DIAL.